

RAPPORTS THÉMATIQUES*Mécanismes de la Commission des droits de l'homme***Intolérance religieuse, rapport du Rapporteur spécial**

(A/52/477, par. 21, 33, 37)

Le rapport intérimaire du Rapporteur spécial à l'Assemblée générale signale qu'en ce qui concerne l'objection de conscience, la durée du service militaire de remplacement semble revêtir un caractère punitif.

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le rapport du Secrétaire général en date du 20 novembre 1997 (S/1997/911) contient des renseignements sur, notamment, les activités des organismes, des institutions et des programmes des Nations Unies; les tensions interethniques provenant en partie des incidents d'incitation à la haine nationale, raciale et religieuse; les difficultés socio-économiques; des antagonismes entre la coalition au pouvoir et les abus de pouvoir commis par les autorités policières. Le rapport signale les efforts déployés par le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin d'élaborer un projet de coopération technique axé sur les droits de l'homme. Parmi les éléments du projet qui ont été tenus en considération, il y avait l'établissement d'une documentation sur les droits de l'homme et la mise en place de programmes spéciaux visant à renforcer le bureau de l'ombudsman. En outre, on a étudié les conditions permettant à la communauté universitaire, aux organisations non gouvernementales et aux groupes de la société civile de participer au projet.

* * * * *

MOLDOVA (RÉPUBLIQUE DE)

Date d'admission à l'ONU : 2 mars 1992.

TRAITÉS ET RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

Territoire et population : La République de Moldova n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 26 janvier 1993.

Le rapport initial de la République de Moldova devait être présenté le 30 juin 1995.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion : 26 janvier 1993.

Le rapport initial de la République de Moldova devait être présenté le 25 avril 1994.

Discrimination raciale

Date d'adhésion : 26 janvier 1993.

Le rapport initial de la République de Moldova devait être présenté le 25 février 1994; le deuxième rapport périodique, le 25 février 1996.

Discrimination à l'égard des femmesDate d'adhésion : 1^{er} juillet 1994.

Le rapport initial de la République de Moldova devait être présenté le 31 juillet 1995.

Torture

Date d'adhésion : 28 novembre 1995.

Le rapport initial de la République de Moldova devait être présenté le 27 décembre 1996.

Droits de l'enfant

Date d'adhésion : 26 janvier 1993.

Le rapport initial de la République de Moldova devait être présenté le 24 février 1995.

RAPPORTS THÉMATIQUES*Mécanismes de la Commission des droits de l'homme***Exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/60/Add.1, par. 347-348)**

Le rapport constate que le 8 décembre 1995, par un vote unanime des membres du parlement, la République de Moldova a aboli la peine de mort pour tous les crimes et l'a retirée du code pénal. Il signale également que le gouvernement n'a pas répondu au sujet des cas transmis précédemment par le Rapporteur spécial.

Intolérance religieuse, rapport du Rapporteur spécial

(E/CN.4/1997/91, par. 9, 26)

Le rapport mentionne simplement que le gouvernement n'a pas communiqué d'information sur les cas transmis précédemment par le Rapporteur spécial.

Le rapport intérimaire du Rapporteur spécial à l'Assemblée générale (A/52/477, par. 46) indique simplement qu'une lettre de rappel a été envoyée au gouvernement au sujet des cas mentionnés antérieurement.

*Mécanismes et rapports de la Sous-Commission***Liberté de circulation, document de travail (E/CN.4/**

Sub. 2/1997/22, par.)

Le rapport se reporte aux États issus de l'effondrement de l'Union soviétique et cite des lois empêchant la liberté de circulation, notamment les lois de la République de Moldova sur la langue de l'État et la langue, en général; la situation juridique des ressortissants étrangers et des apatrides; des nationaux et des étrangers; sur les migrations. Le rapport indique aussi que le conflit au Moldova a contribué à des vagues de migration et à des mouvements massifs de réfugiés.

* * * * *